

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 21 juin 2021**

Le lundi 21 juin deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 18 juin 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M. Benjamin GIRAUDAT, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M. Franck ALEM, M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHO, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE,

Absents ayant donné procuration :

M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M. Jean HELOU, M. Éric HÉLARD

## Ordre du jour

- **162021078** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **162021079** Adoption du compte rendu de la séance du 17 mai 2021.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **162021080** Budget supplémentaire 2021 de l'état spécial d'arrondissement.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2021 DAE 81** Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 – Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2021 DAE 136** Projet One – Résiliation de conventions d'occupation du domaine public

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2021 DAE 117** Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2021 DASCO 37** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros).

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

- **2021 DASCO 82** Collèges en cité scolaire - Subventions complémentaires (64 369 euros) au titre de la restauration scolaire pour 2021

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

- **2021 DAC 584** Subventions (10 000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> arrondissement

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

- **2021 DJS 107** Avenant 1 à la CODP pour l'exploitation du nouveau stade Roland Garros du 6 mai 2013

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DASES 122** Subventions (16 000 euros) à 7 associations et avenant à la CPO avec l'une

d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**

- **2021 DVD 55** Aménagement Porte Maillot (17<sup>e</sup>) - Avenant n°2 à convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine (exonération de redevances)

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

- **2021 DVD 57** Communication Bilan 2020 d'avancement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

- **2021 DASCO 63** Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

- **2021 DASCO 76** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

- **2021 DASCO 97** Subvention (8 520 euros) à la Caisse des Écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement au titre du budget participatif parisien du 16<sup>e</sup> arrondissement édition 2015

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

- **2021 DLH 118** Convention de financement pour l'animation et la gestion du centre social itinérant des aires d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes et du bois de Boulogne

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DEVE 57** Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DEVE 66** Installation d'une base vie dans le jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>) dans le cadre de la rénovation du Palais de Chaillot- Convention d'occupation temporaire du domaine public par l'OPPIC.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DEVE 79** Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Jardin des Serres d'Auteuil (16<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DEVE 83** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **V162021099** Vœu relatif aux effets collatéraux sur le 16<sup>e</sup> de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris.

**M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH rapporteure**

- **V162021100** Vœu relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16<sup>e</sup> arrondissement en hommage aux compagnons de la Libération.

**M. Francis SZPINER rapporteur**

### **Ordre du jour complémentaire**

- **162021101** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 juin 2021 selon critère d'urgence.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2021 DVD 24** Stationnement de surface -Nouvelle tarification

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **2021 SG 28** Conventions d'occupations du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2021 DASCO 35** Subventions (835 648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

- **2021 DAC 40** Subventions (538 180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

- **2021 DEVE 56** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

- **2021 DJS 96** Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16<sup>e</sup>) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure**

*La séance est ouverte à 19 h 09*

M. REDLER salue les membres du Conseil d'arrondissement et annonce que Monsieur le Maire étant retenu pour une obligation, il rejoindra la présente réunion en cours de séance. Il propose de commencer par désigner le secrétaire de séance.

- **16202178** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

***À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.***

- **16202179** Adoption du compte rendu de la séance du 17 mai 2021

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER indique qu'aucune observation n'a été transmise à la Direction des services concernant ce procès-verbal, et s'enquiert d'éventuelles remarques sur ce dernier.

En l'absence de remarques, M REDLER met ce compte rendu aux voix.

***Le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162021101** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 juin 2021 selon critère d'urgence.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER met aux voix l'ordre du jour complémentaire du 18 juin 2021.

***L'ordre du jour complémentaire du 18 juin 2021, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162021080** Budget supplémentaire 2021 de l'état spécial d'arrondissement.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER rappelle que, lors de sa précédente séance, le Conseil d'arrondissement a approuvé le compte administratif de l'état spécial pour 2020 et cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2021 à la décision du Conseil d'arrondissement.

Il rappelle que le budget supplémentaire est principalement un budget d'ajustement qui permet de compléter ou rectifier le budget primitif, au vu des prévisions d'exécution actualisées.

Pour cette année, le vote du budget supplémentaire est l'occasion de réaliser les opérations suivantes :

- le report du montant des crédits non consommés en 2020, dits « restes libres d'emploi » ; ce report est de plein droit et représente cette année la somme totale de 796 790 euros pour les trois dotations de l'état spécial ;
- la réinscription des crédits correspondant au montant des factures reçues trop tardivement en 2020 pour être payées avant la clôture budgétaire, soit des crédits d'un montant total de 539 823 euros, qui sont des crédits appelés « restes à mandater »

- comme chaque année, le transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général de la Ville de Paris, réalisé à la demande de la Direction des Espaces verts et de l'environnement, des crédits d'un montant global de 33 460 euros, pour l'achat centralisé par cette Direction de végétaux et de petits équipements ;
- la prise en compte de la « compensation forfaitaire supplémentaire pour les dépenses liées au COVID » versée par la Ville de Paris au 16<sup>e</sup> arrondissement, d'un montant de 84 277 euros ;
- l'inscription sur la dotation d'investissement de crédits d'un montant de 200 000 euros, prélevés sur les « restes libres d'emploi » pour la rénovation, dès cette année, des sanitaires de l'école élémentaire située 20, rue Alfred de Musset.

M. REDLER annonce qu'au total, le montant du budget supplémentaire s'établit à 1 389 653 euros et vient ainsi s'ajouter aux crédits du budget primitif d'un montant de 6 223 547 euros.

Le montant total des crédits de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement en 2021 s'établit donc à 7 613 200 euros, toutes dotations confondues.

M. REDLER indique ensuite que les montants totaux des dotations attribués à l'état spécial de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement à l'occasion du budget supplémentaire 2021 sont les suivants :

- Pour la dotation d'animation locale : 1 108 269, 64 euros ;
- Pour la dotation de gestion locale : 5 530 189, 69 euros ;
- Pour la dotation d'investissement 974 741, 11 euros.

Il précise que ces montants viennent donc remplacer les crédits initialement votés à l'occasion du budget primitif 2021.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de paroles sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 162021080, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAE 81** Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER annonce qu'il s'agit d'une délibération classique consistant en un soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par le Covid, comme le Conseil d'arrondissement en a déjà voté de nombreuses, pour plusieurs commerçants, sur les marchés et autres.

En l'occurrence, il précise qu'il s'agit de la Fête à Neuneu, qui se tient chaque année au début du mois d'octobre sur la Pelouse de la Muette. M. REDLER assure que les forains ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

Aussi, afin de compenser en partie les pertes engendrées par la réduction de leur activité, il est proposé une exonération partielle de 10 % de la redevance à acquitter par les forains de la Fête à Neuneu au titre de l'occupation du domaine public du 4 septembre au 11 octobre 2020, ce qui correspond à une perte de recettes pour la Ville de 9 088,17 euros.

M. REDLER ajoute que les pertes totales pour la Ville s'élèveraient ainsi à 17 976,30 euros.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles questions ou commentaires sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DAE 81, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2021 DAE 136** Projet One – Résiliation de conventions d'occupation du domaine public  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que cette délibération concerne le fameux projet envisagé sur le site Trocadéro-Eiffel, et que la Ville de Paris se propose d'indemniser les commerçants, qui vont devoir partir plus tôt compte tenu des travaux qui sont prévus sur ce site.

M. REDLER propose ne pas revenir sur l'hostilité du Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> à cet aménagement et aux travaux prévus par la Ville de Paris, et comme le font les 17<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements, qui sont également défavorables à ces travaux, il annonce qu'il demande aux membres du Conseil d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

Il précise que la Ville de Paris invoque ici des motifs d'intérêt général pour cette résiliation anticipée, qui, selon lui, ne sont pas fondés.

Par ailleurs, il note que la Ville de Paris ne donne aucune précision sur les indemnités qui seraient versées à ces commerçants, qui ont été impactés et restent très pénalisés par la crise sanitaire et n'ont donc pas pu exploiter leurs emplacements.

Enfin, il fait remarquer qu'aucune proposition de relocalisation n'a été faite sur d'autres emplacements de la Ville.

Dans ces conditions, et afin d'être cohérent avec ses votes précédents et avec les mairies des 17<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements, il indique que la majorité d'arrondissement propose d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DAE 136, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2021 DAE 117** Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place  
**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M. REDLER donne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET rappelle que la Ville de Paris compte actuellement 72 marchés découverts alimentaires qui sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public divisée en deux secteurs. Elle a débuté le 4 janvier 2020.

Il rappelle que par délibération du Conseil de Paris de février 2019, une augmentation de 1,5 % des tarifs avait été prévue le 4 janvier de chaque année suivante. Ainsi, au 4 janvier 2020, ils étaient respectivement de 4,38 euros HT par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés, et de 5,94 euros HT pour les commerçants volants.

Une nouvelle augmentation était dès lors prévue pour 2021. Or M. BORGNIET indique qu'en raison de la situation sanitaire, les commerçants des marchés découverts ont été fortement impactés, et plus particulièrement les commerçants volants. En effet, bien que les marchés soient ouverts, les

commerçants volants n'ont pu débiter sur les marchés qui étaient réservés aux commerces alimentaires en priorité.

Aussi, il est proposé de ne pas appliquer l'augmentation prévue au 4 janvier 2021 pour les commerçants volants et de maintenir jusqu'au 30 juin 2021 ceux de 2020.

Enfin, M. BORGNIET annonce qu'il est proposé que les modifications de tarifs interviennent chaque 1<sup>er</sup> janvier, à compter de janvier 2022, et non plus le 4 janvier de chaque année.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER le remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DAE 117, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASCO 37** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros).

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD annonce que conformément au Code de l'éducation, la collectivité parisienne prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires. De plus, avant leur transfert à la Région Ile-de-France, la Ville continue à couvrir les besoins des douze lycées municipaux.

M<sup>me</sup> NIZARD explique que, dans cette optique, il est proposé d'approuver des subventions complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 13 320 euros, de subventions d'équipement d'un montant total de 19 180 euros, et de subventions pour travaux d'un montant total de 188 973 euros.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, elle indique qu'il est proposé, pour le Lycée René Cassin, des subventions pour travaux de mise en conformité aux normes de sécurité, à hauteur de 9 000 euros.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles demandes de prises de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 37, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASCO 82** Collèges en cité scolaire - Subventions complémentaires (64 369 euros) au titre de la restauration scolaire pour 2021

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD annonce que par la délibération 2017 DASCO 39 G de mai 2017, le Conseil de Paris a défini les mécanismes de financement des services de restauration des 29 collèges inclus dans une cité scolaire avec un lycée relevant de la compétence de la Région.



Par convention avec cette dernière, l'élaboration et la distribution des repas relèvent du périmètre du lycée, y compris pour les collégiens fréquentant le service de demi-pension.

M<sup>me</sup> NIZARD indique que lorsque les dépenses au titre du service de restauration sont supérieures aux recettes prévues l'année civile n+1, la Ville de Paris verse une subvention d'équilibre.

La convention signée entre la Ville et la Région fixe ce tarif à 3 euros. Cependant, un avenant à cette convention a approuvé une revalorisation annuelle de ce tarif. Ainsi, M<sup>me</sup> NIZARD précise que pour l'année scolaire 2020-2021, ce tarif s'élève à 3,03 €.

Or le montant des subventions d'équilibre ayant été calculé sur la base de 3 euros, il convient donc de modifier le montant de ce dernier en conséquence.

S'agissant du 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 574 euros pour le collège Claude Bernard.

M<sup>me</sup> NIZARD demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 82, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

Avant de passer la parole à Madame GREE pour présenter la délibération suivante, M. REDLER informe l'Assemblée qu'il a manqué à tous ses devoirs et qu'il a oublié, au début de ce Conseil d'arrondissement, de saluer l'arrivée au sein de ce dernier de Benjamin GIRAUDAT, qui a rejoint cette Assemblée à la suite de la démission de M. Ariel LÉVY, en remplacement de celui-ci. Il lui souhaite donc la bienvenue au sein de ce Conseil d'arrondissement.

*[Applaudissements]*

- **2021 DAC 584** Subventions (10.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> arrondissement

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> GREE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> GREE explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 euros à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions :

- à l'association « Les Amis du Théâtre Le Ranelagh » pour la promotion et le soutien de la programmation du théâtre, pour un montant de 4 000 euros ;
- à l'association « Cœur d'Auteuil » qui a pour but de favoriser, de développer et de promouvoir des actions et des activités culturelles, artistiques de toutes sortes, pour un montant de 1 000 euros ;
- à l'« Association Culturelle et Caritative Passy-Mozart » – qui a pour objectif l'animation du quartier par l'organisation d'activités culturelles ou caritatives ;
- à l'association « Seizièm'art », qui regroupe des artistes vivant ou travaillant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et les accompagne dans toutes leurs activités en lien avec l'étude, la pratique et l'enseignement des arts, pour un montant de 1 000 euros ;

- à l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous », qui a pour objet de développer l'accès à la lecture dans les quartiers, en secteur hospitalier ainsi qu'en entreprise, pour un montant de 1 250 euros ;
- à l'association « Ars Mobilis », qui a pour objet de favoriser la diffusion de la musique, de promouvoir les jeunes artistes français, et de participer au développement de la pédagogie musicale, pour un montant de 1 500 euros.

M<sup>me</sup> GREE ajoute que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a fait part de son souhait que ces six associations bénéficient d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DAC 584, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DJS 107** Avenant 1 à la CODP pour l'exploitation du nouveau stade Roland Garros du 6 mai 2013

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI explique que ce projet concerne Roland Garros. Elle rappelle que le programme de modernisation et d'extension du stade Roland Garros prévoyait, entre autres, la modernisation et la couverture du court central « Philippe-Chatrier », la construction d'un nouveau court, baptisé court « Simone-Mathieu », entouré de serres, dans la partie sud du jardin des Serres d'Auteuil, ainsi que la rénovation de deux bâtiments en pierre meulière dits « de l'Orangerie » et « du Fleuriste », anciennement utilisés par les services techniques de la Ville.

M<sup>me</sup> BALDINI indique que ces éléments de programme ont d'ores et déjà été réalisés.

Elle ajoute que la Fédération française de Tennis souhaite désormais proposer des services orientés vers une offre culturelle et sportive, à destination des jeunes parisiens, accompagnés de prestations événementielles et de restauration, projet appelé RG 365.

Elle précise que la FFT souhaite, d'une part, s'engager dans la promotion du sport de proximité en participant aux dispositifs mis en place par la Ville comme Paris Sport Vacances – elle indique qu'il s'agit de proposer pendant trois semaines de juillet à une trentaine de Parisiens âgés de 7 à 17 ans, par semaine, une animation « tennis » de 5 jours, ainsi qu'une visite guidée de Roland Garros - et les « mercredis du sport » à raison de trois mercredis par an pour 24 enfants, ce qui permettra aux enfants de bénéficier d'une initiation au tennis et d'une visite du court « Simone-Mathieu », par exemple.

En outre, la FFT souhaite s'associer à la Ville pour mettre en place des journées d'animation, en particulier une journée d'accueil des enfants en situation de handicap.

M<sup>me</sup> BALDINI rappelle d'ailleurs que la Mairie du 16<sup>e</sup> a, avec la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup>, dont s'occupe M<sup>me</sup> BADAT-KARAM, une convention qui permet à de nombreux enfants des centres de loisirs de se rendre sur le site de Roland-Garros lors des phases de qualification.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM précise en effet qu'il d'agit d'une convention annuelle qui permet aux enfants des écoles d'assister aux matchs de qualification.

M<sup>me</sup> BALDINI ajoute qu'en complément de toutes ces initiatives, la FFT souhaite proposer une programmation culturelle et ponctuellement événementielle, complétée par une offre de restauration dans les bâtiments de l'Orangerie et du Fleuriste.

Pour ce faire, et après une procédure de mise en concurrence, elle a choisi l'opérateur Paris Society, dont l'offre comprend :

- l'organisation d'événements culturels gratuits et variés au sein du bâtiment de l'Orangerie ;
- la mise en place d'une offre de restauration et de buvettes du mercredi au dimanche sur une période portant *a minima* du 15 avril au 30 septembre ;
- la faculté d'organiser de manière accessoire des activités événementielles.

M<sup>me</sup> BALDINI explique qu'il est donc proposé au Conseil d'arrondissement d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant n°1 clarifiant et modifiant, en conséquence, les stipulations de la convention d'occupation du domaine public de 2013. Il est également proposé d'autoriser le pétitionnaire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux, permettant l'exploitation du site (sécurité incendie, ventilation et maçonnerie). Enfin, M<sup>me</sup> BALDINI précise qu'il est proposé la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de terrasses du 15 avril au 30 septembre, et d'arrêter les modalités de calcul de la redevance applicables aux terrasses situées au droit du bâtiment en meulière de l'Orangerie, mais en dehors du périmètre de la CODP, donc de l'ancienne convention d'occupation.

Elle précise que le taux de redevance proposé est de 12 % sur 35 % du chiffre d'affaires, et rappelle par ailleurs que Paris Society versera, en qualité de sous-concessionnaire, une redevance à la FFT d'au moins 65 000 euros par an.

Elle propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération, tout en demandant que tous restent très vigilants quant aux activités que pourra organiser cette société Paris Society le soir, pour les riverains.

M. REDLER la remercie et confirme que la Mairie du 16<sup>e</sup> sera très vigilante aux éventuelles nuisances que pourraient causer des soirées organisées dans ce lieu.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DJS 107, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASES 122** Subventions (16 000 euros) à 7 associations et avenant à la CPO avec l'une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap.

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> LELLOUCHE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE le remercie et rappelle que la 12<sup>e</sup> édition du Mois Parisien du Handicap se tient actuellement, comme tous ont pu le constater, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, pleinement mobilisé à cette occasion.

Le présent projet de délibération a pour objet de proposer l'attribution de subventions, pour un montant total de 16 000 euros, à sept associations qui se mobilisent lors de cet événement, ainsi que le vote d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'une d'entre elles.

Elle précise que parmi ces associations, l'association « Escapade, Liberté et Mobilité » est située dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et a pour objectif de développer et favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux patrimoines naturels, à la culture, à l'éducation, à la formation, au travail et aux loisirs. Cette association propose des parcours thématiques, notamment dans le bois de Boulogne, avec des véhicules électriques adaptés.

Afin de soutenir le projet de biathlon « handivalide » présenté par l'Association dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, une subvention de 2 500 euros est proposée, le reste de la subvention globale finançant d'autres associations très engagées dans le monde du handicap.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASES 122, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DVD 55** Aménagement Porte Maillot (17<sup>e</sup>) - Avenant n°2 à convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine (exonération de redevances)

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

*M. REDLER annonce que cette délibération a été retirée de l'ordre du jour par la Mairie de Paris.*

- **2021 DVD 57** Communication Bilan 2020 d'avancement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> EDBERG explique qu'il s'agit d'une communication de la Ville de Paris ne faisant pas l'objet d'un vote, concernant l'avancement des travaux du tramway de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, aujourd'hui mis en service de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine, dont les travaux ont commencé.

Cette communication s'inscrit dans la communication du bilan annuel 2020 des projets en cours. Au-delà des éléments technique et financiers précisé dans la communication, il convient de souligner que la Mission Tramway a présenté le déroulement des travaux aux élus du 16<sup>e</sup> concernés. Elle précise que les travaux ont, comme tous pouvaient s'y attendre, de gros impacts et provoquent des difficultés et des reports de circulation observables dès la Porte de la Muette.

M<sup>me</sup> EDBERG ajoute que les élus du 16<sup>e</sup> ont demandé à la Mission Tramway de travailler sur un plan de feux de la Porte Dauphine, même si les contraintes réglementaires rendent difficiles ces modifications.

Elle ajoute qu'une réunion d'information a par ailleurs été organisée à la demande du 16<sup>e</sup> arrondissement avec les riverains du secteur, sur les nuisances des travaux de nuit, et que la Mairie du 16<sup>e</sup> a obtenu de la Ville que des nuits d'hôtel soient prises en charge pour les riverains.

M<sup>me</sup> EDBERG ajoute que les abattages d'arbres ont pu émuvoir, ce qui est compréhensible, mais précise que tous les arbres seront replantés.

Enfin, elle annonce qu'un conseil de quartier Dauphine-Chailot sera organisé à titre informatif et aura lieu au mois de septembre prochain.

M. REDLER précise qu'il s'agit d'une communication, ne faisant pas l'objet d'un vote,

- **2021 DASCO 63** Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM rappelle que la délibération 2017 DASCO 77 votée au Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 a défini les modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la délégation de la Ville de Paris aux caisses des écoles de la gestion de service public de la restauration scolaire.

Elle précise que cette délibération pose le cadre structurel individualisé pour chaque Caisse, tant en ce qui concerne les objectifs fixés que l'apport d'expertise et de conseil attendu de la Ville.

Son effet a été prolongé d'un an, à cause de la crise sanitaire, et l'essentiel du dispositif adopté en 2017 est reconduit pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM rappelle que la Caisse des écoles est chargée d'organiser la production et le service des repas, ainsi que l'inspection, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation, et l'encaissement des contributions afférentes des usagers. En contrepartie, la Ville de Paris alloue à la Caisse des écoles des subventions annuelles, ainsi qu'une expertise.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM précise que l'élément important est que la Mairie du 16<sup>e</sup> négocie chaque année avec la Ville cette subvention et demande régulièrement une augmentation de cette subvention, qui soit en adéquation avec ses efforts en matière d'alimentation durable, ce qu'elle n'obtient pas mais qu'elle n'a de cesse de redemander.

Elle précise que les nouveautés de cette modalité de conventionnement sont un dialogue accru sur les ressources humaines, puisque la Caisse des écoles a un personnel à gérer en propre, et un dialogue sur les programmes d'investissement concernant les travaux, les équipements, la maintenance et les investissements.

Selon elle, il faut retenir que durant la précédente mandature, la Ville avait tenté de faire une OPA sur les caisses des écoles, en essayant de centraliser la restauration scolaire, puis avait fait marche arrière devant la fronde de l'ensemble des maires d'arrondissement.

Elle précise enfin que cette démarche de concertation est la bienvenue et qu'elle propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 63, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASCO 76** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique que la délibération DASCO 63 fixe le nouveau cadre et que cette délibération décline ce qui vient d'être présenté, à savoir le nouveau cadre conventionnel et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire entre la Ville de Paris et les caisses des écoles pour la prochaine période 2022-2024.

Cette délibération définit le cadre de la délégation de la Ville aux caisses des écoles.

Elle précise que la convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire rappelle les missions respectives dans le cadre de la délégation du service public de la restauration scolaire, et les orientations stratégiques que la Ville de Paris a fixées.

Elle ajoute que chaque caisse des écoles a sa singularité et que, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, ont été notamment retenus des efforts accrus en matière de sécurité alimentaire, en matière de qualité des repas et d'alimentation durable, comme dit précédemment, sachant qu'il existe un échéancier très clair sur le sujet, en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec notamment le déploiement

des tables de tri et la sensibilisation des enfants, et en faveur de la fin de l'usage du plastique. Elle précise que la Caisse des écoles a travaillé également dans le cadre de la modernisation du parcours « usagers », à la valorisation de son personnel en leur faisant suivre davantage de formations sur la sécurisation de la gestion financière et en matière de politique d'achats.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM précise que la présente délibération a pour objet d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse du 16<sup>e</sup>. Elle assure qu'il s'agit bien de la convention de cette dernière, qu'elle a négociée et travaillée entre ses services propres et la Ville de Paris.

Elle propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un vote favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles interventions sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 76 mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASCO 97** Subvention (8 520 euros) à la Caisse des Écoles du 16e arrondissement au titre du budget participatif parisien du 16e arrondissement édition 2015

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM indique que cette délibération a trait aux tables de tri qui sont, pour certaines, déjà déployées et qui, pour d'autres, le seront prochainement. Elle annonce donc qu'elle demandera aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

Elle précise qu'elle souhaitait faire un rappel, puisque ces tables de tri ont été votées dans le cadre du budget participatif, mais que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, la Caisse des écoles n'avait pas attendu la mise en œuvre du budget participatif pour envisager le déploiement d'une solution de tri des déchets, puisque dès 2016, des démarches avaient été entamées par la Caisse des écoles auprès d'un prestataire, la société *Love Your Waste*, en vue de limiter le gaspillage alimentaire, par le biais du tri à la source et la valorisation des déchets, c'est-à-dire la méthanisation.

Or dans la mesure où, en parallèle, les tables de tri ont été votées dans le cadre du budget participatif, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM annonce que la Caisse accepte cette subvention de la Ville, qui date de 2015.

Elle précise que compte tenu de la configuration des réfectoires, tous ne peuvent pas être équipés : certains étant trop petits et certains n'étant pas adaptés, un certain nombre d'écoles ne peuvent pas, pour l'instant, en bénéficier. M<sup>me</sup> BADAT-KARAM précise donc que vont en bénéficier les écoles polyvalentes Belle-Feuilles, Boissière et Paul Valéry et les écoles Murat et Musset.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM ajoute que ce sera fait par les animateurs de la Ville, donc de la DASCO, et non par le personnel de la Caisse des écoles, et que ces tables de tri seront déployées progressivement. Elle précise que le montant de la subvention allouée est de 8 520 euros. Selon elle, tout ce qu'il est possible d'espérer est que cela fonctionne et que progressivement, toutes les écoles en soient équipées.

Elle propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 97, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2021 DLH 118** Convention de financement pour l'animation et la gestion du centre social itinérant des aires d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes et du bois de Boulogne  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI** rapporteure.

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI explique que la Ville de Paris compte deux aires d'accueil des gens du voyage, soit 76 familles, à savoir l'une dans le bois de Vincennes, et l'autre dans le bois de Boulogne, et que la gestion, l'entretien et le nettoyage de ces aires ont été confiés à la société VAGO.

Dans le cadre de cette convention et en complément de l'intervention du gestionnaire VAGO, la Ville a souhaité renforcer l'accompagnement social des familles et, dans cet objectif, en lien avec la CAF, a été proposée la création d'un centre social mobile en capacité d'intervenir sur les deux aires d'accueil parisiennes.

M<sup>me</sup> BALDINI rappelle que l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage, l'ADEPT, intervient depuis près de 50 ans en direction des gens du voyage.

M<sup>me</sup> BALDINI explique qu'il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention annuelle avec l'ADEPT et d'autoriser l'attribution d'une subvention de 55 000 euros pour le fonctionnement du centre social itinérant pour l'année 2021.

Elle rappelle que la majorité d'arrondissement s'était opposée à l'aménagement de cette aire d'accueil, qui est certes une obligation légale, puisque chaque département doit en compter une ou deux selon le nombre d'habitants, mais qui, située dans le bois de Boulogne, ne paraissait vraiment pas une bonne idée, sachant que, de plus, cela avait été imposé à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement sans aucune concertation, à l'époque. Elle rappelle que de très nombreuses difficultés ont été rencontrées autour de ces lieux par les riverains et les promeneurs du bois de Boulogne.

Or M<sup>me</sup> BALDINI explique que la majorité d'arrondissement pense que cette solution faisant appel à une structure de gestion comme l'ADEPT est plutôt une bonne solution pour améliorer la gestion de ce site et la médiation avec les usagers des équipements.

Elle propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DLH 118, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2021 DEVE 57** Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI** rapporteure.

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI indique que cette délibération, qui porte des subventions, concerne dans le 16<sup>e</sup> arrondissement l'Association « Espaces », qui fera l'objet d'une autre délibération et qui, comme tous le savent, entretient la Petite Ceinture.

Elle demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération, tout en rappelant que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a aidé dernièrement l'association « Espaces » en lui achetant un triporteur électrique pour faciliter les déplacements de ses intervenants entre les différents sites d'intervention.

Elle propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER la remercie s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DEVE 57, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DEVE 66** Installation d'une base vie dans le jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>) dans le cadre de la rénovation du Palais de Chaillot- Convention d'occupation temporaire du domaine public par l'OPPIC.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI rappelle que la rénovation du Musée national de la Marine au Palais de Chaillot dans le 16<sup>e</sup>, conduit l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), établissement public administratif de l'État, à occuper des emprises de chantier dans le jardin du Trocadéro, propriété de la Ville de Paris.

Les travaux, dont la durée a été prolongée, devraient se terminer fin juillet 2022.

M<sup>me</sup> BALDINI explique qu'il est donc nécessaire de prévoir l'installation d'une base- vie de chantier, soit six bungalows sur deux étages, jusqu'au mois d'avril 2022.

Elle précise que L'OPPIC prendra à sa charge l'ensemble des opérations de dépose, de transport, et de conservation, notamment du buste de Paul Valéry.

Elle ajoute que cette occupation est consentie à l'OPPIC à titre gratuit, et qu'il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec cet organisme la convention lui permettant d'occuper, de manière précaire et révocable, une parcelle du domaine public de la Ville de Paris, dans le jardin du Trocadéro.

Elle propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DEVE 66, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DEVE 79** Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Jardin des Serres d'Auteuil (16<sup>e</sup>)

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M. REDLER redonne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.



M<sup>me</sup> BALDINI annonce qu'afin d'organiser une exposition des photographies du photographe Mathieu Courdesses au Jardin des Serres d'Auteuil, il est demandé d'approuver le principe et les modalités d'un contrat de cession à titre gratuit des droits d'auteur pour une exploitation non-commerciale de son œuvre.

Elle précise que cette exposition entre dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, et propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DEVE 79, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DEVE 83** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

**M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> PIRILLO pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> PIRILLO indique qu'il s'agit ici d'approuver un avenant de prolongation de convention avec Paris Musées.

Elle explique qu'en effet, la Ville de Paris a transféré à Paris Musées les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission de service public, et que ce partenariat avait fait l'objet d'une première convention-cadre générale de mise à disposition de moyens et de services, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Elle rappelle que le 5 avril 2017, la DEVE et Paris Musées ont conclu une convention spécifique qui arrive à échéance le 30 juin 2021.

Cependant, en raison de la situation sanitaire, le travail de concertation n'a pas pu être achevé pour le renouvellement de cette dernière, et il est donc proposé d'approuver l'avenant, à la convention de 2017, de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

M. REDLER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DEVE 83, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

### Vœux

- **V162021099** Vœu relatif aux effets collatéraux sur le 16e de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris.

**M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH rapporteure.**

M. REDLER donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que, comme le savent les élus, l'exécutif parisien souhaite créer une zone à trafic limité dans le centre de Paris.

Or si le groupe de M<sup>me</sup> SEBBAH est favorable à la décongestion du centre de Paris et de la capitale, de manière plus générale, cette mesure ne peut se prendre sans penser aux conséquences à très court terme en matière de circulation, et à plus long terme, en matière de pollution, comme tous ont pu le constater avec les voies sur berges.

M<sup>me</sup> SEBBAH constate donc que M<sup>me</sup> HIDALGO essaye là encore d'imposer ses mesures de manière descendante avec une vision assez simpliste et idéologique.

Or aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH cette mesure aura nécessairement des effets de reports de circulation dans tout Paris, et notamment dans les arrondissements limitrophes, ce qui peut avoir des conséquences en matière de congestion et de pollution, comme ils l'ont vu avec les voies sur berge.

De plus, ce projet étant concomitant avec à la fois la volonté de supprimer des places de stationnement et, en parallèle, le projet du Trocadéro, M<sup>me</sup> SEBBAH annonce que son groupe s'interroge et, à ce titre, demande qu'une étude d'impact sur le projet soit faite, que celle-ci comporte un volet sur les effets de ce projet sur le 16<sup>e</sup> arrondissement et qu'elle soit portée à la connaissance, non seulement des élus parisiens, mais également à la connaissance des Parisiennes et des Parisiens.

M. REDLER assure que la majorité d'arrondissement partage les inquiétudes mentionnées dans ce vœu, et que la Mairie du 16<sup>e</sup> sera très vigilante sur ce sujet et sur les répercussions que pourront avoir cette fermeture et cette création de zone à trafic limité.

Il invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le vœu V162021099, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

M. REDLER propose d'attendre l'arrivée imminente de Monsieur le Maire pour présenter le vœu 162021100 et la DVD 54, et de présenter en attendant la délibération SG 28.

- **2021 SG 28** Conventions d'occupations du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que la Mairie de Paris propose à la Mairie du 16<sup>e</sup> de mettre à disposition une enceinte éphémère dans les jardins du Trocadéro du 17 juillet au 16 septembre 2021 et de fixer une grille tarifaire pour cette occupation.

Il ajoute qu'il s'agit d'une installation sur les Fontaines de Varsovie destinée à accueillir des événements, de sport, d'associations parisiennes et de grands événements sportifs pendant l'été 2021.

S'agissant de la forme, il précise que la Mairie du 16<sup>e</sup> ne peut que déplorer la méthode employée. En effet, il précise que cette dernière n'a été informée que la semaine ayant précédé la présente séance par l'arrivée de cette délibération et d'un simple courriel adressé par un chef de projet, sachant que les travaux avaient déjà commencé le lundi précédent. Les élus ont donc été alertés après le début des travaux, n'ont pas été associés, ni informés en amont, de ce projet qui, au vu des documents de travail dont ils ont pu prendre connaissance depuis, était pourtant en gestation à la Mairie depuis plusieurs mois.

Sur le fond, M. REDLER fait remarquer qu'il s'agit d'un équipement qui est appelé à recevoir et à traiter un public nombreux, qui aura nécessairement des conséquences sur la tranquillité du quartier, et qui, compte tenu des problématiques que connaissent déjà les riverains de ce quartier, risque d'être source de débordement dans un secteur qui, comme tous le savent, en a déjà connu.

Aussi, installer une telle enceinte, même éphémère, sans aucune concertation préalable, n'est pas acceptable et M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 SG 28, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

*[Monsieur le Maire rejoint la séance à 19 h 47]*

- **V162021100** Vœu relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16<sup>e</sup> arrondissement en hommage aux compagnons de la Libération.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER rappelle que l'Ordre des Compagnons de la Libération a été créé par le Général de Gaulle pour honorer ceux qui ont résisté. Cet Ordre compte 1 068 compagnons, sachant qu'aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un vivant en la personne d'Hubert GERMAIN.

M. SZPINER rappelle que l'Ordre des Compagnons de la Libération a été administré pendant longtemps par ses membres, et qu'il est prévu dans ses statuts qu'à la mort des compagnons, il sera administré par les Villes « compagnons de la Libération » qui sont au nombre de cinq, dont l'île de Sein et Paris. Il confirme que Paris est donc « Ville Compagnon de la Libération », et administrateur de l'Ordre.

L'Appel du 18 juin venant d'être célébré, M. SZPINER rappelle la phrase du Général de Gaulle disant que « la flamme de la résistance ne s'éteindra jamais » et indique qu'il considère que Paris remplirait son devoir de souvenir et de mémoire de l'Ordre des Compagnons de la Libération en donnant aux écoles maternelles et élémentaires publiques du 16<sup>e</sup> arrondissement, le nom de « compagnons », afin que le souvenir des sacrifices des Compagnons de la Libération subsiste et que les enfants des écoles, dès leur plus jeune âge, apprennent ce qu'est l'amour de la patrie.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu, puis, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

***Le vœu V162021100, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DVD 24** Stationnement de surface -Nouvelle tarification

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER fait observer que la Mairie de Paris a décidé de mettre en œuvre une nouvelle tarification du stationnement en surface, basée sur plusieurs principes : augmentation du tarif « visiteurs » dans la zone du centre, fin de la gratuité pour le stationnement des deux-roues motorisés, et maintien du régime préférentiel dérogatoire pour les véhicules électriques.

Il fait observer que la situation de la Ville de Paris amène celle-ci à rechercher toutes les possibilités de recettes supplémentaires. Certes, le droit de stationnement n'est pas assimilable à un impôt, mais il s'agit néanmoins d'une taxe qui pèsera sur les Parisiens et singulièrement sur ceux qui disposent d'une voiture, pour ceux qui ont encore la chance d'en avoir une.

M. SZPINER constate qu'en supprimant la moitié des places de stationnement, la Mairie de Paris s'est privée par là-même d'une ressource qu'elle entend maintenant compenser : elle applique donc ce principe très simple consistant à dire qu'elle n'a plus de places et qu'elle augmente les prix. Il s'agit donc d'une nouvelle catégorie d'impôt pour les citoyens qui vont être taxés, et pour les utilisateurs de véhicules à deux-roues qui échappaient à cette taxe, ceux-ci s'étant reportés sur ce mode de déplacement, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Selon M. SZPINER, il s'agit encore et toujours d'une politique de l'écologie punitive et dissuasive, sachant que cela posera aussi un problème, puisque Paris n'est pas fréquenté que par les Parisiens, et qu'un certain nombre de gens traversent aussi Paris pour aller travailler.

Il précise que tout cela est évidemment présenté comme le résultat d'un consensus qui aurait été partagé lors d'une grande concertation, à savoir les « États généraux du stationnement ». Or il

rappelle qu'à cette occasion, il n'y a eu, à l'échelle d'une ville comptant deux millions d'habitants, que 16 500 réponses, 650 contributions, l'expression de 200 personnes, ainsi qu'une question posée à un panel de « citoyens parisiens » de 23 personnes.

Il propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DVD 24, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement ( votes contre : 31, abstentions 3 )***

- **2021 DASCO 35** Subventions (835 648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD explique que, dans le cadre des rythmes scolaires parisiens, des temps d'activités périscolaires sont organisés chaque semaine, le mardi et le vendredi, dans l'ensemble des écoles. Elle précise qu'il est proposé d'accorder des subventions à ces associations et organismes d'un montant total de 835 648, 30 euros et d'autoriser la Maire de Paris à signer avec eux les conventions annuelles d'objectifs correspondantes.

Elle précise que sont concernées, pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, les organismes suivants :

- « Art et Cætera » : deux subventions de 3 510 euros pour des activités d'art plastique et de loisirs créatifs à l'école Boileau ;
- « Compagnie Ankreation » : deux subventions de 3 980 euros pour ses activités d'art et de spectacle, et d'éveil théâtral, pour les écoles Boileau et Perchamps ;
- « Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement » : une subvention de 3 900 euros pour ses activités d'art numérique et de cinéma à l'école Bauches ;
- « Néosport » : deux subventions de 6 968 euros pour des activités « santé et bien-être » à l'école Bauches ;
- « Talacatak » : une subvention de 4 000 euros pour des activités de sensibilisation à l'environnement à l'école Chernoviz ;
- « CPN Val de Seine » : une subvention de 4 140 euros pour ses activités de sensibilisation à l'environnement, à l'école La Fontaine.

M<sup>me</sup> NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le délibération 2021 DASCO 35 mis aux voix par M. SZPINER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAC 40** Subventions (538 180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> GREE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> GREE indique qu'il est proposé de soutenir plusieurs structures œuvrant dans la musique, le spectacle vivant et les arts visuels, durant la période estivale, notamment lors de l' « Hyper-festival » qui se tiendra du 21 juillet au 29 août.

Elle précise que le montant total de cette aide d'envergure est de 532 180 euros, répartis entre 101 organismes.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'attribuer :

- Une enveloppe de 3 500 euros à l'association « *Suonare e cantare* » pour un spectacle théâtral poétique musical autour de Jean de La Fontaine pour son 400<sup>e</sup> anniversaire ;
- Une enveloppe de 2 500 euros à l'association « Klarthe », pour des concerts de musique classique, avec un duo saxophone-harpe autour des œuvres de Satie, Ravel, Bartok et Manuel de Falla ;
- Une enveloppe de 1 400 euros à « *Untitled Moments* », pour l'organisation de douze mini concerts de dix minutes, et d'un concert « tous publics » de 45 minutes

M<sup>me</sup> GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération et ces subventions.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération, puis en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le délibération 2021 DAC 40 mis aux voix par M. SZPINER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DEVE 56** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI précise que, comme la précédente délibération, cette délibération vise à accorder une subvention à l'association « Espaces ».

Cependant, alors que la précédente délibération concernait l'association « Espaces » au titre du fait qu'elle s'occupe de la Petite Ceinture, la présente délibération est proposée dans la mesure où elle s'occupe des équipements sportifs.

Elle formule le souhait que les membres du Conseil d'arrondissement émettent un vote favorable sur cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le délibération 2021 DEVE 56 mis aux voix par M. SZPINER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DJS 96** Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16<sup>e</sup>) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI explique que cette délibération concerne le Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier.

Elle rappelle que depuis 2016, la gestion du Centre Jeunesse du 16<sup>e</sup> est faite par l'association ACTISCE.

Or le contrat prenant fin au 21 août 2021, elle indique avoir étudié avec la Ville de Paris le nouveau projet présenté par ACTISCE, et assure que celui-ci répond pleinement aux exigences de la Mairie centrale, ainsi que de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, tant pour ses capacités pédagogiques que pour l'offre d'activités diversifiées proposées aux jeunes par l'Association.

Elle rappelle avoir, avec sa collègue M<sup>me</sup> BADAT-KARAM, l'habitude de collaborer avec cette association, qui a notamment su s'adapter aux circonstances très complexes de cette année, et elle se dit certaine que les familles du 16<sup>e</sup> arrondissement y ont été particulièrement sensibles.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI indique qu'il est donc proposé à l'approbation du Conseil d'arrondissement la participation de la Ville de Paris au centre Paris Anim' Point du Jour et à son antenne Mesnil Saint-Didier, ainsi que la convention avec l'association ACTISCE pour la délégation de ce service public, prioritaire pour le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI remercie les membres du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DJS 96, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie les membres du Conseil d'arrondissement et lève la séance.

*La séance est levée à 19 h 59.*

\*\*\*\*\*